

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 44 (1936)

Heft: 2

Artikel: Les Services de transfusion sanguine organisés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge

Autor: Anet

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973278>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

unscheinbares Organ, der Gehirnanhang, mit dem wissenschaftlichen Namen Hypophyse benannt. Eine Erkrankung dieses Organs führt entweder zu Riesenwuchs oder aber, wie bei der erwähnten sonderbaren Krankheit, zu einer ganz auffälligen Verfettung des Körpers, der gleichzeitig in seiner geschlechtlichen Entwicklung zurückbleibt und mehr oder weniger auf kindlicher Stufe verharrt. Männern fehlt der Bartwuchs, bei Frauen kommt es zu entsprechenden Störungen. Das in diesen Fällen stets vorhandene krankhafte Wachstum des kleinen Hirnanhangs bedroht wegen der Nachbarschaft der Sehnerven die Sehkraft auf das ernstlichste.

Professor Eiselberg, der Leiter einer der Wiener chirurgischen Universitätskliniken, hat sich auf kühne Weise den Zugang zu dem zutiefst in der Schädelhöhle verborgenen Hirnanhang gebahnt. Professor Eiselberg löste auf einer Seite die ganze Nase los, klappte sie gleich einer Tür in den Angeln auf die andere Seite um, drang vorsichtig durch die Knochen der Nasenhöhle tief ein, bis er

den Zugang in die Schädelhöhle fand, und entfernte den grössten Teil des krankhaft veränderten Hirnanhangs. Nach beendeter Operation wurde die umgeklappte Nase wieder in ihre normale Lage zurückgebracht und so sorgfältig angenäht, dass nur eine ganz feine Narbe von der Nasenwurzel bis zum Nasenflügel dem Kundigen verriet, dass eine schwere, gefährliche Operation vorgenommen worden war. Der Erfolg war gleich im ersten Falle, dem mehrere andere folgten, ausgezeichnet. Das Leben des Kranken wurde um viele Jahre verlängert, die Beschwerden wurden eingehend gebessert. Ein neuerdings von dem Facharzte für Nasenkrankheiten, Professor Hirsch in Wien, ausgearbeitetes neues Verfahren der Operation des Hirnanhangs macht das zeitweilige Aufklappen der Nase entbehrlich, hier wird der Weg zum Hirnanhang ohne allgemeine Betäubung direkt durch die Nasenhöhle gesucht und gefunden. Professor Hirsch hat Dutzende von Fällen der geschilderten Hirnanhangskrankheit erfolgreich operiert.

Les Services de transfusion sanguine organisés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Il est remarquable de constater que la Croix-Rouge, toujours préoccupée de faire bénéficier les populations des progrès incessants de l'hygiène et de la médecine, a, la première, compris la nécessité de l'organisation de services de transfusion.

Dès le moment où la transfusion du sang fut reconnue comme une thérapeutique irremplaçable non seulement dans les hémorragies massives mais encore dans une série d'états pathologiques de

plus en plus nombreux, dès le moment aussi où les progrès de la technique de la transfusion elle-même et de la détermination des groupes sanguins permirent au praticien de rendre cette intervention pratiquement sans danger, dès le moment où les résultats de plus en plus encourageants ralierent à cette opération des médecins de plus en plus nombreux, se posa l'important «problème du donneur».

C'est à la Croix-Rouge britannique,

à Londres, que revient l'honneur d'avoir *la première*, dès 1921, résolu le problème en réalisant un service de transfusion susceptible d'être alerté à toute heure, capable d'envoyer sur place un donneur présentant toutes les garanties de santé et dont le groupe sanguin avait été dûment contrôlé. Ce service, dont les expériences encourageantes furent suivies par les Sociétés de Croix-Rouge d'autres nations, servit de modèle et d'inspiration à la réalisation de services similaires dans sept autres pays:

La Croix-Rouge australienne crée un service à Melbourne en 1933;

la Croix-Rouge espagnole, à Alicante en 1930, à Madrid en 1933;

la Croix-Rouge néerlandaise, à Rotterdam en 1930, puis successivement dans 18 autres villes des Pays-Bas, plus neuf centres en voie d'organisation;

la Croix-Rouge norvégienne, à Oslo, en 1933;

la Croix-Rouge de Belgique, à Bruxelles en 1934, puis successivement à Gand, Liège, Alost, Anvers, plus trois centres en voie d'organisation;

la Croix-Rouge luxembourgeoise, à Luxembourg en 1935;

la Croix-Rouge hellénique, à Athènes, en 1935;

la Croix-Rouge française (Union des Femmes de France) qui décide de prêter son concours aux services déjà créés, en particulier de Paris, Lille, Auxerre et Lyon.

Au total, en juillet 1935, dans 8 pays différents, la Croix-Rouge a mis sur pied 31 centres de transfusion, en pleine activité, auxquels il faut ajouter 13 centres en voie d'organisation.

Le nombre des donneurs inscrits à ces services est au total d'environ 3900.

On peut estimer également à 6000 environ le nombre de transfusions opé-

rées grâce à ces centres, en 1934. Ce chiffre sera largement dépassé en 1935.

Principes d'organisation des services de transfusion de la Croix-Rouge.

Les détails de l'organisation des services que nous venons de citer varient forcément d'un pays à l'autre: le recrutement des donneurs, les règlements auxquels ils le soumettent de plein gré, accusent de légères différences qui indiquent seulement que les dirigeants des sociétés de Croix-Rouge se sont à juste titre préoccupés d'adapter les statuts des centres de transfusion à la mentalité et aux mœurs locales.

1^o Le principe qui nous paraît devoir être spécialement noté, et qui est la base même des services organisés par la Croix-Rouge, est que le centre de transfusion doit être à la disposition de tous les praticiens, qu'il s'agisse d'un hôpital, d'une clinique, ou de clientèle privée.

La Croix-Rouge, certes, ne revendique aucunement l'exclusivité de la création de services de transfusion: des centres ont été organisés d'une façon remarquable dans certains hôpitaux, ou par des œuvres indépendantes. Cependant, nous pensons devoir insister sur le caractère de véritable service public rapidement acquis par les centres de la Croix-Rouge, formule appelée à rendre aux praticiens et à la population des services inappréciables, la Croix-Rouge obéissant en cela à la règle toujours observée de ne pas favoriser tel groupe médical ou social à l'exclusion d'un autre.

2^o Dans certains services les sociétés de Croix-Rouge ont constitué des corps de donneurs volontaires n'acceptant aucune rétribution, dans d'autres services l'on a trouvé avantage à fixer un tarif de rémunération au donneur, mais

qu'il s'agisse de l'une ou l'autre formule, les dirigeants se sont toujours efforcés de recruter des donneurs d'élite non seulement du point de vue de leur santé, mais aussi du point de vue de leur moralité, de leur dévouement et de leur discipline.

3^o Tous les services n'ont été créés qu'après une étude approfondie des nécessités et possibilités locales, après s'être assuré de toutes les garanties d'ordre scientifique et de bonne administration.

4^o Ces services sont essentiellement des services d'urgence: leur but est avant tout de pouvoir répondre instantanément à tout appel d'urgence, et d'éviter la perte de temps due à la recherche d'un donneur dans la famille du malade. Pour les transfusions non urgentes, il est toujours recommandé au médecin traitant de commencer par chercher un donneur dans l'entourage du malade. Ceci explique que les services de Croix-Rouge n'aspirent aucunement à faire participer leurs donneurs à toutes les transfusions pratiquées dans une même localité, pas plus qu'ils ne désirent pouvoir obtenir des statistiques impressionnantes.

Conclusions.

Si les sociétés nationales de Croix-Rouge de huit nations se sont montrées particulièrement qualifiées pour l'organisation de services de transfusion et si de nombreuses autres sociétés natio-

nales de Croix-Rouge suivront cette voie dans un avenir rapproché, les raisons suivantes nous paraissent devoir être invoquées:

1^o Les buts poursuivis par la Croix-Rouge en temps de paix, comme en temps de guerre, son organisation et en particulier ses divers services de secours d'urgence sont tels que non seulement la création de services de transfusion rentre parfaitement dans le cadre de ses activités, mais est considérée par elle comme un devoir de collaboration avec le corps médical pour le bien des populations.

2^o La parfaite organisation de ses comités centraux et locaux groupant des collaborateurs dévoués et initiés aux problèmes des soins aux malades facilite grandement le recrutement des donneurs parmi ses membres et permet de trouver aisément un personnel capable d'assurer la marche du service.

3^o L'inscription de nombreux membres de la Croix-Rouge, ambulanciers et ambulancières, sur des listes gardées en réserve, permettrait, en cas de catastrophe ou de guerre, un recrutement considérable de donneurs.

4^o Enfin la neutralité absolue de la Croix-Rouge, tant en ce qui concerne les questions politiques que religieuses, lui assure une collaboration sans heurts avec tous les organismes constitués et tous les milieux sociaux qui lui ont accordé largement leur confiance.

Dr Anet.

Le danger des salles de bain.

Les accidents mortels dans les salles de bains sont si nombreux qu'ils sont considérés actuellement comme un fait-divers banal que souvent même les journaux ne reproduisent plus.

Récemment, un exemple typique d'un de ces accidents évitables a été relevé dans un journal de la presse parisienne. Un jeune homme de 19 ans a été trouvé inanimé dans son bain; personne ne par-